

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN
/MCB

Objet
ASSOCIATION MARNE L'YEUSE
AVANCE SUR SUBVENTION
1986

86.012

DATE DE CONVOCATION

20 Janvier 1986

DATE D'AFFICHAGE

20 Janvier 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

Pour : 31

Contre :

Abstention :

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REC. 816 3000-2110-1986
ROYAN, LE

10. FEV. 1986

APPLICATION 1986
du 2-3-1986 2213

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le vingt sept Janvier

à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. De LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET. Adjoints
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - M. BIROLLEAU -
M. CANDAU - Mmes CENAC - de GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN
MM. LACOTTE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC -
ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD Guy par M. FABER - LAPERCHE Jackie par
M. MONNARD - REVOLAT Pascal par M. MARCONI - THOMAS Georges par
M. CANDAU

Absents : MM. COUNIL - GEOFFROY

M. BUSSEREAU Dominique

a été élu Secrétaire,

Par lettre en date du 16 décembre 1985, Mme JAMET
Présidente de l'Association MARNE-L'YEUSE-ANIMATION, sollicite
de la Ville de ROYAN, une avance sur la subvention qui lui sera
allouée pour le fonctionnement du nouveau Centre Social en 1986.

Une avance de 198 000 F serait nécessaire à son
association pour le bon fonctionnement du Centre Social, au cours
du premier trimestre 1986.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande de Mme la Présidente de l'Association "Marne l'Yeuse
Animation"

- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder une avance sur subvention, au titre de l'exercice
1986, de 198 000 F (CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE FRANCS) à
l'association "Marne-L'Yeuse-Animation" pour le fonctionnement
du Centre Social, étant entendu que cette avance ne fait pas
référence au projet de convention (article 2) qui sera adoptée lors
d'un prochain Conseil Municipal.

- Cette avance sera versée au début du mois de Février 1986 étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1986, par la Ville de ROYAN, à l'Association "Marne-l'Yeuze-Animation".

- Cette dépense sera inscrite au chapitre 951, article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1986.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.
Pour extrait conforme,



Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,

J.P. FABER